



ATTESTATION DE CAPACITE

N° 41659

Délivrée en application de l'article R543-99 du Code de l'environnement

Conformément à l'article R.543-99 du Code de l'Environnement, QUALICLIMAFROID, agréé par arrêté du ministère en charge de l'Environnement en date du 29 Août 2008, renouvelé par arrêté du 10 Septembre 2013, par arrêté du 25 mars 2019 et par arrêté du 26 septembre 2023, atteste que l'opérateur :

PONSOL SARL
9 rue Jean Marie Lehn
11100 NARBONNE

SIRET n° 30806693500039

dispose des capacités nécessaires pour intervenir sur les équipements et réaliser les activités suivantes :

Catégorie II : Maintenance et entretien, assemblage, mise en service, récupération des fluides des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur contenant moins de 2 kg de fluide frigorigène et contrôle d'étanchéité des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur

L'attestation de capacité est attribuée pour une période de cinq (5) ans sur la base du programme de certification défini par l'arrêté du 30 juin 2008 et des conditions générales de services applicables à la demande de délivrance des attestations de capacité à manipuler les fluides frigorigènes.

Validité du : 06/03/2024

Au : 05/03/2029

Fait à Paris,
Le 04/03/2024

Claude Malley
Président de QUALICLIMAFROID

